



DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes

1. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes s'est réunie le 19 mars 2007.
2. La réunion était présidée par M. L. Héthy (Hongrie). Les vice-présidents employeur et travailleur étaient respectivement M. G. Trogen et M. J. Zellhoefer.
3. Le président a annoncé qu'étant donné l'importance de la discussion sur l'avenir du Programme des activités sectorielles le Directeur général a décidé de prendre la parole devant la commission. Le président a également signalé des modifications apportées à l'ordre du jour des travaux. Comme le Bureau en est convenu, trois questions supplémentaires seront examinées au titre du point «Autres questions» (point 7), qui feront l'objet d'une présentation orale.

I. Orientation future du Programme des activités sectorielles et les propositions d'activités pour 2008-09

4. Dans ses observations liminaires, le Directeur général a souligné que, s'il a souhaité s'adresser à la commission, c'est parce qu'elle va entamer l'examen d'une question clé, celle de l'orientation future du travail sectoriel. Il a félicité la commission pour les travaux préparatoires accomplis et a déclaré attendre avec intérêt la discussion. Se référant aux observations liminaires qu'il a formulées devant la Commission du programme, du budget et de l'administration, il a réitéré sa ferme détermination de continuer d'œuvrer au renouveau de l'Organisation.
5. Le document propose une nouvelle marche à suivre. Il suggère un regroupement des secteurs qui tienne compte de l'évolution du monde du travail induite par la mondialisation. Ces modifications permettront de fixer les priorités en fonction de l'actualité et d'une manière plus dynamique et plus souple, rendant ainsi le Programme des activités sectorielles mieux à même de traiter la question de la restructuration des industries et des services. Il est naturel que le Bureau réorganise ses activités pour tenir compte des mutations profondes que connaît le monde du travail.

6. Le processus de consultation des partenaires sociaux et des gouvernements sera renforcé moyennant l'instauration de groupes consultatifs pour chaque groupement de secteurs. Cela renforcera la concertation avec les mandants directement présents dans les secteurs économiques et débouchera sur un programme mieux ciblé qui permettra de répondre aux besoins exprimés sur le lieu de travail, d'améliorer les conditions de travail et d'aider à créer des débouchés dans des secteurs déterminés. En outre, l'amélioration de l'interaction du Programme des activités sectorielles et des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) garantira la prise en compte des priorités tripartites des pays et un impact maximal sur le lieu de travail. C'est là un point très important car, dans de nombreux pays, le dialogue social est bien développé à l'échelon sectoriel, alors qu'il est à la traîne à l'échelon national.
7. Le processus qui a abouti à l'adoption de la convention du travail maritime, 2006, confirme qu'une approche sectorielle est de nature à faciliter la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent. Il importe de renforcer la perspective sectorielle dans le cadre de la réforme de l'OIT, car cela augmentera la capacité pour l'Organisation de servir les mandants.
8. Le Directeur général a indiqué qu'il a demandé au Bureau de mieux coordonner la recherche afin de renforcer la base de connaissances sur les questions sectorielles et d'accroître la collaboration entre services, de telle sorte que le BIT soit plus attentif à la dimension sectorielle des quatre objectifs stratégiques. Il est très important d'utiliser la faculté fédératrice de l'Organisation et de la combiner au capital de connaissances et aux réseaux créés grâce au travail sectoriel. Afin d'augmenter ce potentiel, il est essentiel que le BIT s'assure les services des personnes les plus compétentes pour les secteurs déterminés, afin qu'elles tirent le meilleur parti des réseaux existants et qu'elles soient des interlocuteurs respectés.
9. Le président a remercié le Directeur général de ses propos et a présenté la première question à l'ordre du jour, à savoir: l'orientation future du Programme des activités sectorielles et les propositions d'activités concrètes pour 2008-09.

a) Orientation future du Programme des activités sectorielles

10. M^{me} Walgrave, directrice exécutive par intérim du Secteur du dialogue social, a indiqué que, même si c'est elle qui a entamé le processus, il appartient maintenant à M^{me} Tinoco, entrée en fonctions à la tête du Service des activités sectorielles, de présenter le document à l'étude¹. Le document énonce dans les grandes lignes les avantages d'une approche sectorielle et propose une nouvelle modalité de travail. Il a été établi à l'issue de vastes et longues consultations et tient compte des idées exprimées à la dernière session de la commission.
11. Le document recommande essentiellement de faire preuve de plus de souplesse et d'intensifier les consultations afin que le travail du Service des activités sectorielles devienne plus pertinent, c'est-à-dire qu'il réponde plus directement aux besoins et aux priorités des mandants tripartites. La proposition de regroupement des secteurs est une nouveauté par rapport au système de rotation. Cette solution permettrait également de tirer parti, plus en souplesse, des potentialités existant dans des secteurs déterminés et de prendre en considération des secteurs actuellement négligés. Les regroupements correspondent à peu près à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les

¹ Document GB.298/STM/1 et annexe du document GB.298/STM/1/1.

branches d'activité économique (CITI); leur création obéit à la volonté de trouver des solutions viables et s'inspire du consensus qui s'est dégagé à la faveur de consultations précédentes. L'expérience montrera s'il y a lieu de modifier ultérieurement la composition des groupes de secteurs. La nouvelle approche comporte également une plus grande palette d'activités. Se départant de la notion de solution unique d'application universelle, elle permet de mieux adapter les programmes aux caractéristiques des différents secteurs. A cet égard, il est proposé d'introduire des forums de dialogue mondiaux en tant que nouveau type d'activité pour les secteurs caractérisés par un dialogue social poussé à l'échelon international; ces réunions ne nécessiteraient pas un travail de recherche ou de préparation approfondi.

12. Les comités directeurs auraient un rôle consultatif. Ils sont censés représenter une forme de consultation plus approfondie et mieux organisée qui ne s'embarrasse pas de procédures lourdes et bureaucratiques. Ils faciliteraient l'élaboration de propositions concrètes, à l'intention de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes, au sein des groupes de secteurs, et intensifieraient les consultations, sans toutefois se substituer à la commission. Une participation accrue des partenaires sociaux au processus de consultation permettrait d'améliorer les propositions et la prise de décisions. L'oratrice a reconnu que, dans les faits, il serait plus aisé aux syndicats et aux organisations d'employeurs qu'aux gouvernements de recourir à ces comités; de ce fait, il s'agirait de mécanismes à caractère bipartite plutôt que tripartite, qui permettraient toutefois aux gouvernements désireux de participer à leurs travaux de le faire. Le Bureau reconnaît qu'il faudra veiller tout particulièrement à ce que les gouvernements et les partenaires sociaux soient consultés en temps voulu pour permettre à leurs représentants de s'entretenir avec leurs experts à l'échelon national. Le développement des PPTD constitue une autre nouveauté à prendre en compte, qui suscitera une réorientation des ressources et des activités à l'échelon national. Cette approche suppose l'intégration de nouvelles activités et de programmes existants dans le travail national en cours. Elle favorisera la durabilité et permettra un meilleur ciblage sectoriel et une meilleure coordination entre les bureaux extérieurs et le siège.
13. M. Trogen a rappelé l'importance de la question et a remercié le Directeur général de ses intéressants propos. Le groupe des employeurs a toujours pleinement soutenu le Programme des activités sectorielles, estimant qu'il constitue pour l'OIT une fenêtre ouverte sur le monde du travail. Le programme contribue grandement à la crédibilité de l'OIT en ce qu'il associe directement les chefs d'entreprise à ses activités. Le groupe des employeurs soutient la nouvelle approche suggérée, espérant qu'elle rendra le programme plus souple et plus d'actualité. Les forums de dialogue mondiaux permettraient de mieux cibler les réunions. M. Trogen a félicité le Bureau pour son document, soulignant toutefois que certains des employeurs auraient préféré retrouver dans les chapitres d'introduction une approche plus axée sur l'entreprise. Son groupe appuie les propositions formulées dans le document, mais craint que certaines ne créent des contraintes bureaucratiques. Qui plus est, la palette d'activités semble très large et gagnerait probablement à être plus focalisée.
14. Les employeurs appuient la proposition de regrouper les secteurs, à condition que cela n'entraîne pas d'amalgame et que chaque secteur reste indépendant. En particulier, les activités intersectorielles doivent être approuvées et revêtir un caractère exceptionnel. En ce qui concerne la composition des groupements, les employeurs proposent de transférer les secteurs «Production des métaux de base» et «Industries chimiques» dans le groupement «Energie et mines» à cause des similitudes sectorielles (par exemple, les questions de sécurité et de santé ou le travail posté). La composition des groupements devrait rester provisoire et être ouverte, le cas échéant, à toutes modifications ultérieures. Il faut créer des comités directeurs, mais les modalités de leur fonctionnement restent à préciser. Pour clarifier leur objet, il conviendrait de les appeler «comités consultatifs». Le groupe des employeurs veillera à assurer la participation des employeurs possédant une

expérience sectorielle pratique, mais il est clair que les décisions définitives ne peuvent être prises que par la commission.

15. M. Trogen a ajouté que les forums de dialogue mondiaux pourront se réunir dans de courts délais pour traiter des questions d'actualité, d'où une souplesse supplémentaire. Ils n'exigeront pas de documents de base sophistiqués et ne seront pas tenus de produire des résolutions ou des recommandations; un compte rendu des travaux suffira. L'orateur a souligné la nécessité qu'une «masse critique» de représentants d'employeurs participent à ces forums pour qu'une discussion libre et ouverte puisse avoir lieu. Les réunions tripartites mondiales restent une priorité mais il serait possible aussi de promouvoir des réunions régionales si les entreprises invitées ont à relever des défis similaires.
16. M. Zellhoefer a remercié le Directeur général de son intervention à l'ouverture de la réunion de même qu'il a remercié le Bureau, en particulier M^{me} Tinoco, pour les consultations avec les partenaires sociaux. Le groupe des travailleurs est très satisfait de l'orientation future proposée pour le Programme des activités sectorielles; ces propositions ont reçu le ferme soutien des fédérations syndicales mondiales. Avec le nouveau cap qui a été fixé, le travail sectoriel devrait contribuer davantage à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIT et mieux répondre aux besoins des partenaires sociaux. Le groupe des travailleurs approuve sans réserve ce qui est dit au paragraphe 4 du document, à savoir qu'il est essentiel que l'OIT encourage le travail décent au niveau sectoriel. Il fait sienne la stratégie esquissée dans les Propositions de programme et de budget pour 2008-09 à laquelle il est fait référence dans le document. Les travailleurs, par exemple, ont apporté quelque appui financier, notamment la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF), contribuant aux résultats pour le secteur maritime.
17. Le Programme des activités sectorielles offre une occasion unique de promouvoir de bonnes relations professionnelles et de donner effet aux normes dans les secteurs et services. Il est heureux que le document reconnaisse le droit des fonctionnaires de créer des organisations, ou de s'affilier à des organisations existantes, et de négocier collectivement. La mise en œuvre intégrale des conventions n^{os} 87 et 98 de l'OIT, y compris dans le secteur privé, est une condition préalable à l'instauration d'un dialogue social authentique.
18. Pour que l'Organisation puisse relever les défis de la mondialisation, il faut que sa capacité de proposer des réponses appropriées, adaptées à chaque secteur, soit reconnue. Le groupe des travailleurs approuve le renforcement d'une base de connaissances sur les questions sectorielles, ouverte à tout le Bureau et située dans le Service des activités sectorielles ainsi que l'accent mis sur la recherche sectorielle, les efforts visant à recueillir des statistiques sectorielles et les propositions formulées au paragraphe 35. La participation de spécialistes du dialogue social aux travaux sectoriels est préconisée depuis longtemps par les travailleurs. Conscient que le système de rotation est insuffisant pour traiter efficacement des nouveaux problèmes et priorités, l'orateur a approuvé le regroupement de secteurs tel qu'énoncé dans le document, ainsi que le terme proposé par les employeurs. Le groupe des travailleurs appuie les forums de dialogue mondiaux car ils permettront aux partenaires sociaux et au gouvernement, selon le cas, de traiter les défis par le dialogue social. Il serait possible d'identifier des domaines d'intérêt commun dans lesquels les travaux pourraient faire l'objet d'un suivi de la part du Bureau.
19. Les nouveaux mécanismes de consultation proposés sont une innovation cruciale. Les comités consultatifs doivent éviter la bureaucratie et veiller à ce que les partenaires sociaux et les gouvernements aient une chance de participer à l'élaboration de propositions à soumettre à la commission. Les consultations devraient également porter sur les problèmes émergents et à caractère d'urgence, améliorant ainsi l'actualité du programme. Les travailleurs proposent que, dans un premier temps, les comités consultatifs soient

bipartites. Le Bureau tiendrait les gouvernements informés par l'intermédiaire des coordinateurs régionaux et il leur appartiendrait de déterminer, selon le cas, si et comment ils souhaitent participer. Cela dit, dans les groupements services publics ou l'éducation, la participation des gouvernements doit être assurée. Les modalités spécifiques de la participation des gouvernements aux comités consultatifs doivent être laissées ouvertes, des solutions devant être trouvées lors de consultations après la session de la commission. Cependant, il importe, à ce stade, de parvenir à un accord de principe, car il s'agit là d'un élément essentiel de la réforme. Les travailleurs approuvent la proposition de mieux relier le travail sectoriel aux PPTD, et insistent sur la nécessité de renforcer la capacité des partenaires sociaux, en particulier des syndicats dans les pays en développement. Les informations sur les éventuels pays cibles, sur les projets par pays et sur la manière d'intégrer la dimension sectorielle sont très utiles. M. Zellhoefer a réaffirmé la satisfaction de son groupe face aux idées novatrices présentées dans le document; elles auront pour effet d'accroître la visibilité et l'efficacité du programme. Il a estimé qu'en approuvant ces innovations c'est véritablement une dynamique nouvelle des activités sectorielles que la commission instaure.

20. M. Harris (Internationale de l'éducation), s'exprimant au nom des fédérations syndicales mondiales, a appuyé la nouvelle approche et remercié le Bureau pour un processus valable, aussi productif que constructif. Les trois aspects suivants des propositions sont particulièrement importants.
21. Tout d'abord, c'est la raison d'être même des activités sectorielles qui s'incarne dans cette approche. Dans la mesure où les activités sectorielles donnent tout leur sens à l'action de l'OIT au niveau du lieu de travail, il convient de les relier étroitement aux PPTD. Dans le passé, le suivi a toujours constitué un problème. Il faut que non seulement le Service des activités sectorielles, mais aussi l'ensemble du Bureau et de l'ensemble des mandants aient conscience qu'ils sont tous concernés.
22. Deuxièmement, l'approche en question est gage de focalisation et de dynamisme. Plus de souplesse permet une adaptation plus rapide à l'évolution du monde du travail. Des approches spécifiques combinées à une base de connaissances renforcée faciliteront l'adaptation des travaux. Le document est riche d'idées créatives.
23. Troisièmement, des consultations renforcées propres à encourager l'appropriation et l'implication des mandants sans créer de bureaucratie sont prévues. Cette démarche garantira une plus grande flexibilité et renforcera le processus de consultation de manière constructive. Les consultations proposées faciliteront l'identification des questions et priorités et garantiront un suivi approprié. Les fédérations syndicales mondiales appuient ces propositions parce qu'elles correspondent à l'évolution du monde du travail, l'une d'entre elles visant à instaurer un dialogue social mondial plus intense entre les organisations de travailleurs tournées vers l'avenir et les entreprises responsables.
24. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a remercié le Bureau pour son rapport. Comme l'indique ce rapport, c'est dans les secteurs que s'opèrent les importantes mutations affectant le lieu du travail. Le groupe des PIEM espère obtenir des informations plus précises sur l'intégration des activités sectorielles dans le cadre stratégique de l'OIT et sur la manière dont elles pourront répondre aux besoins des mandants. Des cibles bien définies et des mesures de la performance aideront à évaluer l'impact de chaque programme. Le suivi est une composante essentielle du transfert de connaissances résultant des activités sectorielles. Par conséquent, les PIEM se félicitent de la proposition du Bureau de faire régulièrement rapport sur les faits nouveaux, sur l'état d'avancement des programmes et sur les résultats de la recherche. Ils approuvent également le renforcement de la collaboration et de la coopération sur les questions sectorielles à l'intérieur et l'extérieur du Bureau ainsi que la

tenue de réunions plus courtes, plus réduites et mieux ciblées. Les PIEM approuvent l'idée d'accroître la flexibilité du programme grâce au regroupement des secteurs, mais souhaitent obtenir du Bureau des précisions sur la structure, l'objet et la fonction de ces regroupements. Ils approuvent aussi l'idée d'une meilleure intégration des activités sectorielles dans le cadre des PPTD aussi longtemps qu'il en résulte une valeur ajoutée. En revanche, la proposition de créer des comités directeurs suscite de sérieux doutes. En conséquence, l'orateur a proposé de modifier comme suit le point soumis pour décision au paragraphe 62 iii): «encourager, compte tenu des ressources disponibles, un examen plus approfondi de la question de l'établissement de priorités par la création de groupes ou groupements de secteurs».

25. Le représentant du gouvernement du Mexique, s'exprimant au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), s'est déclaré satisfait du document du Bureau et de l'engagement de développer pleinement le potentiel du Programme des activités sectorielles. Son groupe approuve l'analyse de la spécificité des différents secteurs et de ce qui différencie le secteur public du secteur privé. L'analyse des tendances mondiales et la dimension sectorielle sont illustrées de manière éloquentes aux paragraphes 18 et 19. Les fusions, les acquisitions et les migrations sont des variables dont il faut tenir compte dans de nombreux cas. Il est clair que l'OIT joue un rôle de plus en plus utile dans les secteurs, notamment en ce qui concerne les aspects visés aux paragraphes 26 à 31. Le GRULAC estime que le Service des activités sectorielles possède toute la compétence technique et professionnelle voulue pour coordonner l'action de l'OIT dans ce domaine important. Il approuve le regroupement des secteurs et a précédemment marqué sa préférence pour plus de flexibilité dans le traitement des secteurs, ainsi que son opposition à la rigidité du système de rotation qui ne permet pas une bonne adaptation aux nouvelles réalités. En ce qui concerne le nouveau mécanisme proposé pour faciliter la participation des mandants au renforcement des consultations et à l'établissement des priorités, le GRULAC souligne la nécessité de contenir les coûts tout en permettant la pleine participation des gouvernements afin d'obtenir des résultats concrets. En ce qui concerne la proposition de créer des comités directeurs, il est important d'indiquer quels coûts spécifiques sont envisagés, combien de personnes composeront chaque comité, le moment et la durée pendant laquelle les comités siégeront, et si leurs travaux sont imputés au budget. Enfin, le GRULAC appuie la recommandation de l'alinéa 62 ii) d'encourager l'incorporation de considérations sectorielles dans les programmes par pays de promotion du travail décent et de rattacher ces efforts aux programmes d'action, et prie instamment le Bureau de coordonner ses activités de manière à permettre une utilisation plus cohérente et efficace des ressources humaines et financières.
26. Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a appuyé la position du GRULAC. Pour réduire au minimum les coûts liés aux travaux des comités directeurs envisagés, il conviendrait que leurs réunions se tiennent dans le cadre d'autres manifestations convoquées antérieurement par le Bureau telles que les sessions du Conseil d'administration ou celles de la Conférence internationale du Travail. On éviterait ainsi de multiplier les coûts de voyage et de séjour des membres qui pourraient non seulement assister à ces réunions ordinaires mais également participer aux travaux de ces comités. Ces comités doivent avoir pour mandat d'apporter des conseils et un appui pour des propositions à la Commission STM et devraient de ce fait être appelés «comités consultatifs».
27. La représentante du gouvernement du Nigéria, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a souscrit aux observations formulées au paragraphe 2 du document du Bureau, où il est dit que le tripartisme et le dialogue social constituent des outils extrêmement précieux pour aborder les nouveaux problèmes qui affectent aujourd'hui le monde du travail du fait de décisions politiques et économiques et du progrès technologique. La plupart des pays d'Afrique ont appliqué ces principes pour tenter de résoudre les problèmes posés par les

mouvements de privatisation, de fusion, de déréglementation et de restructuration qui ont cours dans certains d'entre eux depuis quatre ans. Plusieurs de ces problèmes sont intersectoriels mais l'élément à retenir est bien que les mutations relevées sont pour leur part de nature sectorielle. Compte tenu des considérations formulées au paragraphe 41 du document du Bureau, le groupe de l'Afrique est favorable à un regroupement des 22 secteurs actuels en huit entités, ce qui permettrait une action stratégique plus ciblée et une prise en compte des mutations liées à la mondialisation. Le groupe de l'Afrique approuve le point appelant une décision, notamment en ce qui concerne l'incorporation de considérations sectorielles dans les programmes par pays de promotion du travail décent et leur rattachement aux programmes d'action. Si un regroupement des secteurs est accepté sur le principe, le détail de sa réalisation pourra être arrêté ultérieurement.

28. Le représentant du gouvernement du Kenya s'est félicité, à l'exemple du groupe de l'Afrique, de la teneur du document du Bureau. L'envergure des consultations préalables à son élaboration et la mise à contribution à cet égard des représentants des partenaires sociaux des gouvernements sont un bon exemple de dialogue social. Les mutations nombreuses et incessantes du monde du travail contraignent le Bureau à agir sans relâche pour adapter ses activités sectorielles compte tenu des nouvelles difficultés et possibilités. La délégation du Kenya est pleinement convaincue des caractéristiques sectorielles du travail et de l'efficacité du dialogue social. Etant donné l'évolution continue des domaines traités, la réorientation proposée semble opportune. Il semble clair que le nouveau système fournira aux gouvernements et aux partenaires sociaux des possibilités nouvelles pour la promotion des principes du travail décent, dans le cadre des PPTD et conformément aux priorités nationales. Il faut espérer que le Bureau parviendra à garantir la souplesse voulue pour une prise en compte des secteurs existants comme des secteurs nouveaux et que la nouvelle approche mettra fin à la rigidité qui prévalait jusqu'alors du fait de la rotation automatique des activités entre les 22 secteurs.
29. La représentante du gouvernement de la France a accueilli avec satisfaction la réorientation proposée du Programme des activités sectorielles, qui devrait aider l'OIT à faire face à des mutations importantes et à répondre à des besoins urgents dans différents secteurs. Le document du Bureau prévoit des initiatives visant à favoriser les synergies et les activités intersectorielles, et la convention du travail maritime consolidée est un excellent exemple de collaboration synergique au sein du Bureau. L'oratrice a pris note des observations portant sur le groupe directeur global et salué la proposition relative à un regroupement des secteurs. Tout en souscrivant à la proposition de réorganiser en huit groupes les 22 secteurs existants, premier pas vers une planification à long terme et une réorientation du Programme des activités sectorielles, l'oratrice a estimé que les explications fournies sur les modalités d'un tel regroupement ne sont pas suffisantes.
30. Le représentant du gouvernement de la Chine, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, a félicité le Bureau pour les efforts déployés aux fins de l'élaboration de la proposition relative à l'avenir du Programme des activités sectorielles. Le document présente plusieurs idées constructives. Les forums de dialogue mondiaux pourraient ainsi permettre de répondre rapidement aux problèmes et besoins des secteurs à mesure de leur apparition, et ils constituent un système souple et propre à assurer une utilisation optimale des ressources. Il convient de continuer à conjuguer les réunions avec des programmes d'action. Aux fins de la sélection des thèmes des réunions sectorielles, l'attention doit porter dûment sur l'importance et le caractère opportun des sujets et leur pertinence par rapport aux objectifs stratégiques de l'OIT. Comme dans le cas des programmes d'action, ces réunions doivent être conçues de manière à répondre aux besoins des Etats Membres dans des domaines prioritaires définis après consultation des mandants intéressés. Pour garantir le succès de ces programmes, il faut faire en sorte qu'ils soient bien ciblés, d'envergure modeste et d'une gestion facile. Ils doivent aussi s'inscrire dûment dans les PPTD et, pour renforcer leur impact, le Bureau doit faire en sorte de diffuser largement les

expériences exemplaires en matière d'activités sectorielles ainsi que les enseignements tirés dans ce cadre. Enfin, le groupe de l'Asie et du Pacifique est favorable au principe d'un regroupement des secteurs. Il approuve par conséquent les alinéas i) et ii) du paragraphe 62 mais estime que la mise en place des comités directeurs proposés risque de poser des difficultés. Le Bureau devrait donc poursuivre les consultations sur la structure, la finalité et les fonctions de ces comités pour permettre à la Commission STM de se prononcer en connaissance de cause, à sa prochaine session, en ce qui concerne l'alinéa iii) du paragraphe 62.

31. Le représentant du gouvernement de l'Argentine, s'exprimant au nom des membres du MERCOSUR, et la représentante du gouvernement d'El Salvador ont souscrit pleinement aux propos tenus par le représentant du gouvernement du Mexique au nom du GRULAC et approuvé l'appellation «comités consultatifs».
32. M. Trogen a pris note qu'un accord semble possible sur les principes de base. Le paragraphe 62, que son groupe trouve peu clair, devrait être reformulé.
33. M. Zellhoefer a déclaré avoir pris bonne note des propositions des employeurs en ce qui concerne le regroupement proposé. Il importe que la question soit tranchée à la présente session. Son groupe préfère le libellé du Bureau mais peut accepter la proposition des employeurs. Si la commission doit reporter sa décision, le Bureau se trouvera dans une position délicate.
34. La représentante du gouvernement des Philippines a proposé de modifier le libellé proposé par le groupe des employeurs de façon à préciser que les comités consultatifs sont de nature tripartite et à prévoir la possibilité d'une participation des gouvernements au processus.
35. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a proposé de remplacer le terme «comités» par celui d'«organes consultatifs». Aucune décision n'ayant encore été prise quant à la structure formelle de ces instances, il serait préférable en effet d'utiliser une appellation plus générale. En ce qui concerne la proposition formulée par la représentante du gouvernement des Philippines, un libellé moins précis serait préférable compte tenu du fait que la participation des gouvernements ne sera pas nécessairement aussi importante que celle des travailleurs et des employeurs. Il conviendrait en outre de supprimer le membre de phrase «et aideraient la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes ainsi que le Conseil d'administration à mener à bien leurs travaux», qui risque d'avoir des répercussions involontaires et négatives sur la structure formelle du processus de décision.
36. M. Zellhoefer a approuvé l'expression «organes consultatifs» et ne s'est pas opposé à la suppression suggérée par les Etats-Unis, même si le texte a été rédigé par le Bureau. En ce qui concerne la proposition des Philippines, il a souligné que dans certains secteurs, tels que les services publics, la participation des gouvernements doit être pleine et entière. Pour ces cas, en particulier, le terme «tripartite» ne comporte pas la flexibilité nécessaire. Les gouvernements seront associés au processus par le biais de leurs coordonnateurs régionaux qui seront informés par le Bureau.
37. M. Trogen a suggéré que le libellé de l'alinéa iii) soit supprimé et remplacé par le membre de phrase «soumettre des propositions à la Commission STM».
38. La représentante du gouvernement du Nigéria, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, ainsi que le représentant du Kenya ont approuvé les amendements.

39. En réponse aux interventions, M^{me} Walgrave a indiqué que, comme l'a précisé la Conseillère juridique, un tel organe consultatif ne pourrait pas soumettre de propositions directement à la commission ni au Conseil d'administration. Par la suite, les employeurs et les travailleurs, ainsi que les membres gouvernementaux se sont entendus sur le membre de phrase suivant: «afin d'aider la Commission STM».
40. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes invite le Conseil d'administration:***
- a) ***à recommander que le BIT améliore son approche sectorielle afin de rendre ses activités plus pertinentes pour les mandants et de mieux servir les quatre objectifs stratégiques;***
 - b) ***à encourager l'incorporation de considérations sectorielles dans les activités générales de l'Organisation et dans les programmes par pays de promotion du travail décent et de rattacher ces efforts aux programmes d'action;***
 - c) ***à approuver l'établissement des priorités, moyennant la création de groupes de secteurs et d'organes consultatifs, compte tenu des ressources disponibles. Les organes consultatifs, composés de mandants et appuyés par le Bureau, examineraient le contenu et les types d'activités sectorielles afin d'aider le Bureau dans ses travaux avec la commission et le Conseil d'administration.***

b) Activités proposées pour 2008-09

41. M^{me} Walgrave a présenté le document ². Reprenant un commentaire de M^{me} Tinoco, elle a indiqué que la nouvelle approche demandera un délai de transition. En conséquence, la commission doit choisir trois ou quatre activités au moins afin de donner au Bureau un laps de temps suffisant pour veiller à ce que ces activités puissent être entamées en 2008.
42. M. Zellhoefer a indiqué que son groupe approuve les propositions suivantes:
- Réunion d'experts chargés de mettre au point un recueil de directives pratiques révisé sur la sécurité et la santé dans l'agriculture;
 - Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur du pétrole et du gaz, depuis la prospection et la production jusqu'à la distribution;
 - Réunions d'experts chargés d'adopter des directives sur les responsabilités de l'Etat du port en vue de l'inspection des conditions de travail à bord des navires;
 - Réunions d'experts chargés d'adopter des directives sur les responsabilités de l'Etat du pavillon découlant de la convention du travail maritime, 2006.
43. Le groupe des travailleurs appuie aussi l'organisation de forums de dialogue mondiaux qui devraient porter sur la formation professionnelle et le perfectionnement des travailleurs du secteur du commerce. Le recueil de directives pratiques révisé sur la sécurité et la santé dans l'agriculture devra être conforme à la convention n° 184; de plus, il ne devra pas se situer seulement au niveau de l'entreprise mais couvrir l'ensemble du secteur. Pour ce qui

² Document GB.298/STM/1/1.

est du suivi de la convention du travail maritime, 2006, le groupe des travailleurs croit comprendre qu'une seule des deux réunions maritimes proposées devra être financée par le budget alloué au Service des activités sectorielles. Enfin, les travailleurs ont approuvé toutes les propositions de suivi. En ce qui concerne le reste des activités, la commission prendra une décision à la session de novembre 2007.

44. M. Trogen a indiqué que son groupe approuve toutes les activités de suivi suggérées et les propositions suivantes:
 - Réunion d'experts chargés de mettre au point un recueil de directives pratiques révisé sur la sécurité et la santé dans l'agriculture;
 - Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur du pétrole et du gaz, depuis la prospection et la production jusqu'à la distribution;
 - Réunion d'experts chargés d'élaborer un manuel sur la sécurité et la santé au travail dans les opérations de taille et de polissage de pierres précieuses;
 - Réunion sur la formation professionnelle et le perfectionnement des travailleurs du secteur du commerce.
45. Vu les précisions données par M^{me} Walgrave, qui a déclaré que les réunions maritimes sont primordiales pour le succès de la convention du travail maritime, 2006, et qu'une seule des deux réunions maritimes proposées sera financée par le budget alloué au Service des activités sectorielles, les employeurs ont approuvé la tenue de ces réunions pour autant qu'elles ne comptent que pour une des dix activités principales qui seront organisées en 2008-09.
46. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a souligné que, malgré la décision de modifier l'approche relative aux propositions préliminaires, la commission est revenue à l'ancienne procédure; l'absence de discussion et de consultations préalables crée une certaine confusion.
47. La représentante du gouvernement du Nigéria, prenant la parole au nom du groupe de l'Afrique, a reconnu l'utilité des activités proposées. De l'avis de son groupe, la priorité doit être donnée à la question importante des migrations des travailleurs de la santé et il faudrait chercher à atteindre des pays supplémentaires. Etant donné que l'agriculture revêt une grande importance pour l'Afrique, le groupe appuie les deux propositions avancées pour le secteur. Bien que la proposition tendant à organiser une réunion tripartite sur la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur du pétrole et du gaz, depuis la prospection et la production jusqu'à la distribution ne concerne pas l'ensemble des Etats Membres, cette réunion pourrait faire mieux comprendre les questions en jeu. Compte tenu des nouveaux défis observés dans le domaine des marchés publics, les travaux proposés dans le secteur de la construction sont approuvés. Enfin, le programme d'action sur le renforcement des services de distribution a son importance pour la région.
48. M. Zellhoefer a pris note de l'insatisfaction exprimée par le représentant du gouvernement des Etats-Unis mais a réaffirmé que le Bureau a besoin de décisions pour être en mesure d'entamer les travaux préparatoires pour 2008.
49. En réponse à une question du groupe des employeurs, M^{me} Walgrave a précisé que les propositions qui ne seront pas adoptées à la présente session resteront à l'ordre du jour de la prochaine session en novembre.

50. M. Trogen a réaffirmé que le groupe des employeurs appuie les forums de dialogue mondiaux dans le secteur des services privés. Tout en acceptant que l'un puisse être consacré à la formation professionnelle et au perfectionnement des travailleurs du commerce (au lieu de la proposition initiale), il est convenu que ce serait le premier d'une série qui fera ultérieurement l'objet de discussions au sein de l'organe consultatif prévu.
51. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***
- a) ***d'approuver les principales activités ci-après pour 2008:***
- ***Réunion d'experts chargés de mettre au point un recueil de directives pratiques révisé sur la sécurité et la santé dans l'agriculture;***
 - ***Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur du pétrole et du gaz, depuis la prospection et la production jusqu'à la distribution;***
 - ***Réunions d'experts chargés d'adopter des directives sur les responsabilités de l'Etat du port en vue de l'inspection des conditions de travail à bord des navires;***
 - ***Réunions d'experts chargés d'adopter des directives sur les responsabilités de l'Etat du pavillon découlant de la convention du travail maritime, 2006;***
 - ***Forum de dialogue mondial sur la formation professionnelle et le perfectionnement des travailleurs du secteur du commerce;***
- b) ***d'approuver l'ensemble des activités de suivi proposées dans le document GB.298/STM/1/1;***
- c) ***de charger le Bureau de faire en sorte que les gouvernements de tous les Etats Membres continuent d'être invités à participer aux réunions sectorielles de 2008-09, auxquelles s'applique le Règlement intérieur des réunions sectorielles.***

II. Rapport du Groupe directeur global sur les programmes d'action en cours

52. M^{me} Walgrave a présenté le rapport du Groupe directeur global sur les programmes d'action en cours³ et a fait observer qu'au cours de cette réunion la discussion a essentiellement porté sur les enseignements tirés des programmes d'action antérieurs, la possibilité de reproduire les résultats obtenus, la durabilité, ainsi que l'objectif, la fréquence et l'efficacité des réunions du groupe directeur. L'intervention du gouvernement de la Roumanie, omise par inadvertance dans le rapport, est reproduite dans l'addendum⁴.

³ Document GB.298/STM/2.

⁴ Document GB.298/STM/2(Add.).

53. M. Zellhoefer a constaté que les trois programmes d'action progressent de façon satisfaisante. Les critères de clôture des programmes restent à examiner. Se référant au paragraphe 10 du rapport, l'orateur a indiqué que beaucoup de gouvernements estiment que les problèmes des services publics ne font pas partie de leurs priorités en tant qu'Etats Membres. Il a ajouté que, si l'on ne porte pas la rémunération et les pensions à un niveau tel qu'il puisse permettre d'attirer et de garder des personnes capables et dévouées dans la fonction publique, on risque de faire le lit de la corruption.
54. M. Trogen a déclaré que le rapport résume bien la discussion. Les employeurs, en particulier, saluent le programme d'action sur les télécommunications qui a débuté de manière positive. Il a félicité le Bureau pour sa coopération fructueuse avec l'OMS et l'OIM concernant le programme d'action relatif aux migrations des travailleurs de la santé. En règle générale, les employeurs ont eu du mal à obtenir du personnel sur le terrain un retour d'informations sur les programmes d'action et, par conséquent, peinent à leur procurer des appuis. Il est important que les programmes d'action se limitent à des objectifs clairement définis et que les partenaires sociaux soient suffisamment associés pour que ce soit les mandants qui dirigent. Il faut trouver le juste équilibre entre le «pilotage» par le BIT et les ressources disponibles au niveau régional.
55. La représentante du gouvernement du Nigéria, s'exprimant au nom du Groupe de l'Afrique, a pris note du paragraphe 11 du rapport et a demandé au Bureau de mettre à la disposition de tous les mandants les résultats des programmes d'action sur les services publics et les services de santé. La plupart des gouvernements africains mettent actuellement en place pour les travailleurs des services publics des dispositifs de rémunération et de pensions prévoyant des prestations qui soutiennent la comparaison avec le secteur privé. Les migrations sont un sujet de vive préoccupation pour les pays en développement. Les gouvernements africains ont mis au point des plans axés sur le recueil de données et l'élaboration de stratégies. Dans le cadre d'un programme conjoint CEDEAO/CEEAC soutenu par l'UNICEF, des pays d'Afrique occidentale et centrale ont établi un projet de plan d'action sous-régional comportant des dispositions relatives à la gestion des migrations, dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la traite des personnes dans la sous-région.
56. Soulignant que beaucoup de pays sont concernés par les migrations des travailleurs de la santé, M. Zellhoefer est convenu qu'il faudrait publier les résultats des travaux sur cette question. La publication des informations par voie électronique peut être un moyen de diffuser ces résultats.
57. La commission a pris note du rapport.

III. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles

Réunion tripartite sur les questions sociales et dans le domaine du travail découlant des problèmes de la mobilité transfrontalière des chauffeurs routiers internationaux (Genève, 23-26 octobre 2006)

58. M^{me} Walgrave a présenté les deux documents dont était saisie la commission ⁵. La priorité sera donnée à la mise en œuvre de trois des conclusions de la réunion: l'organisation d'un cours de formation sur le VIH/SIDA pour le secteur des transports routiers; la création d'organes tripartites de suivi et de facilitation transfrontaliers; la facilitation des opérations relatives à la délivrance et au contrôle des visas dans le secteur des transports routiers.
59. M^{me} Walgrave a relevé qu'il existe des similitudes entre les problèmes rencontrés par les chauffeurs routiers internationaux et ceux auxquels sont confrontés les gens de mer. Un comité directeur du projet a été institué pour mettre en œuvre les activités précitées.
60. M. Trogen a estimé que cette réunion est à mettre au rang des réunions sectorielles les plus fructueuses. Il a confirmé que les employeurs approuvent les conclusions et s'est félicité du lancement rapide des activités de suivi. Il a tout particulièrement remercié l'Académie de l'Union internationale des transports routiers (IRU) de son soutien financier à l'activité de suivi sur le VIH/SIDA.
61. M. Tomek, membre employeur qui avait présidé la réunion, s'est déclaré très satisfait de cette réunion. Le suivi très rapide donné aux conclusions de la réunion et l'approche innovante du Bureau à cet égard consistant à créer un comité directeur du projet et des groupes de travail tripartites sont dignes d'éloges. Le succès des activités de suivi dépend de l'existence d'un budget suffisant pour appuyer le processus de mise en œuvre. L'orateur a également évoqué le parrainage par l'Académie de l'IRU du cours de formation sur le VIH/SIDA.
62. M. Zellhoefer a approuvé les points appelant une décision du document du Conseil d'administration, ajoutant que son groupe a lui aussi jugé cette réunion excellente. Le Président et le personnel du BIT doivent être, à cet égard, tout particulièrement remerciés. Des ressources appropriées doivent être dégagées pour le suivi. L'ITF a également contribué à la mise en œuvre de l'activité de suivi sur le VIH/SIDA. L'orateur a approuvé les activités de suivi et insisté sur la nécessité de traiter les questions spécifiques soulevées au paragraphe 2 des conclusions.
63. Un représentant du gouvernement du Nigéria, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a indiqué que le Nigéria a participé à la réunion et a remercié le Bureau pour la qualité de son rapport. Elle a approuvé les points appelant une décision. La réunion a traité des problèmes majeurs qui préoccupent tout particulièrement l'Afrique et a souligné la nécessité de renforcer les capacités des chauffeurs routiers internationaux en Afrique, en ce qui concerne la prévention du VIH/SIDA et la protection contre cette maladie.
64. Le membre gouvernemental du Royaume-Uni a déclaré que son gouvernement se félicite de la réunion.

⁵ Documents GB.298/STM/3 et TMRTS/2006/11.

65. M^{me} Walgrave a remercié les intervenants pour leurs observations et a assuré que le Bureau prendra note de toutes les remarques émises par les participants.
66. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***
- a) ***d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:***
 - i) ***aux gouvernements, en leur demandant de communiquer ce texte aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées;***
 - ii) ***aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;***
 - iii) ***aux autres organisations internationales concernées;***
 - b) ***de prier le Directeur général de garder présents à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les souhaits exprimés par les participants à la réunion au paragraphe 20 des conclusions concernant les activités de suivi que l'OIT est appelée à mener.***

IV. Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) (Neuvième session) (Genève, 30 octobre - 3 novembre 2006)

67. La commission était saisie d'un document⁶ préparé par le Bureau qui donne un résumé, ainsi que le texte intégral du rapport⁷ de la session de 2006 du comité conjoint. M^{me} Walgrave a présenté ce document en rappelant les origines du CEART, sa composition et son mandat et en informant le comité que la partie du rapport qui porte sur les allégations sera examinée par la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail.
68. M. Zellhoefer a déclaré que le rapport est le signe d'une excellente coopération entre l'OIT et l'UNESCO. Les conclusions et recommandations détaillées qu'il contient portent sur toutes les questions qui intéressent les enseignants, et les gouvernements sont invités à les mettre en œuvre. Parmi les principales questions qui sont abordées dans le rapport figurent le traitement de la pandémie de VIH/SIDA et son impact sur l'enseignement, les pénuries d'enseignants, le recrutement d'enseignants non qualifiés, la nécessité de reconnaître le dialogue social dans l'éducation comme base pour une politique de l'éducation et la liberté académique, la protection des enseignants contre l'arbitraire et le statut du personnel enseignant dans l'enseignement supérieur. Malheureusement, les enseignants continuent d'être les victimes de l'arbitraire et de la répression, comme en témoignent les nombreux cas qui ont été soumis au Comité de la liberté syndicale. L'insistance du rapport sur la progression continue du nombre des enseignants non qualifiés (contractuels) mérite de

⁶ Document GB.298/STM/4.

⁷ Document CEART/9/2006/10.

retenir l'attention, de même que son insistance sur les lacunes des programmes de formation des enseignants, qui répondent à certaines préoccupations exprimées par les employeurs. La séance d'information qui a été organisée avec la participation d'organisations d'enseignants, d'organisations d'employeurs et d'organisations gouvernementales internationales a été particulièrement utile et devrait se reproduire. L'idée devrait être reprise lors de futures sessions. Le groupe des travailleurs soutient pleinement les recommandations et les propositions pour l'avenir du CEART, et approuve le point appelant une décision.

69. M. Harris (Internationale de l'éducation) a déclaré que la réputation du CEART, connu pour ses excellents rapports, est plus que confirmée avec ce rapport exhaustif. Le résumé analytique présente en quelques mots les principaux problèmes qui touchent la profession d'enseignant, les décideurs gouvernementaux et les partenaires sociaux. Le rapport montre également la voie à suivre aux organisations internationales, en particulier l'OIT et l'UNESCO, qui devraient examiner soigneusement la question des moyens à utiliser pour donner effet aux recommandations par le biais d'une coopération suivie. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement n'est possible que si les parties prenantes de l'éducation s'attaquent aux problèmes qui touchent la profession d'enseignant, d'où la nécessité de redoubler d'efforts pour appliquer les recommandations de 1966 et de 1997. Le rapport du CEART examine également les allégations formulées depuis longtemps par des organisations d'enseignants au sujet de la non-observation des dispositions de la recommandation de 1966 en Ethiopie et au Japon, et il est rassurant de voir que le gouvernement du Japon accepte qu'une mission d'enquête se rende sur place pour examiner les points litigieux. L'orateur s'est félicité de la relation étroite entre le travail du CEART et les activités sectorielles de l'OIT dans le domaine de l'éducation.
70. M. Trogen s'est dit d'accord avec le porte-parole du groupe des travailleurs sur pratiquement tous les points, et a confirmé que son groupe approuve le point appelant une décision. M. Anand, membre employeur, a noté l'importance des recommandations du rapport pour les objectifs du travail décent et l'éradication de la pauvreté. Toutefois, les attitudes des enseignants dans beaucoup de régions d'Asie et d'Afrique suscitent des préoccupations, de même que le caractère dépassé des programmes d'enseignement. Bien des aspects du développement de l'entreprise, du perfectionnement des compétences, de l'employabilité et de la création de richesses n'y figurent pas. La majorité des programmes de formation des enseignants sont inadaptés à la réalité d'aujourd'hui et aux besoins du XXI^e siècle, d'où la nécessité d'améliorer la formation initiale et le perfectionnement et de moderniser les approches pédagogiques. Le rapport et ses recommandations n'attirent pas suffisamment l'attention sur ces problèmes. L'OIT et l'UNESCO devront encore redoubler d'efforts pour promouvoir la réforme.
71. La représentante du gouvernement du Nigéria, prenant la parole au nom du groupe de l'Afrique, a déclaré que ce rapport très utile devrait être mis à la disposition de tous les gouvernements et de toutes les parties prenantes de l'éducation dans les pays africains. Il y a quelques contradictions entre les conclusions du rapport et la réalité des pays africains, dont beaucoup appliquent pleinement les recommandations du rapport et où ont été établis des mécanismes pour le dialogue social avec les organisations d'enseignants. Les salaires des enseignants sont comparables à ceux d'autres fonctionnaires dans la région africaine, et l'objectif de l'égalité entre les sexes a été réalisé en grande partie. Les mesures de perfectionnement continu des enseignants sont très importantes, de même que les efforts en matière de VIH/SIDA, un problème critique pour beaucoup de pays africains. Les droits des enseignants, y compris dans l'enseignement supérieur, sont pleinement respectés au Nigéria, et ceux-ci sont très actifs. Le groupe appuie le point appelant une décision.

72. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a noté qu'une ou deux des recommandations du rapport ne sont pas compatibles avec la politique de son gouvernement. Il a toutefois appuyé le point pour décision.
73. Le représentant du gouvernement de l'Inde s'est dit très satisfait du rapport et a souscrit aux commentaires de M. Anand. Le gouvernement de l'Inde accorde un statut élevé aux enseignants, dont les salaires sont comparables à ceux de professions similaires. Les enseignants sont pleinement associés aux décisions qui sont prises en matière d'éducation. Le gouvernement de l'Inde soutient les efforts persistants déployés par le BIT pour promouvoir un statut élevé des enseignants, une question vitale pour les générations futures.
74. Le représentant du gouvernement de l'Argentine a souligné que son gouvernement continue d'être favorable à un statut élevé pour les enseignants. Il appuie le rapport et ses recommandations, ainsi que le point appelant une décision.
75. M^{me} Walgrave a remercié le comité, au nom du Bureau, pour ses commentaires, qui montrent que le perfectionnement des enseignants doit se renforcer et que des efforts doivent être faits pour améliorer leur statut.
76. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration de demander au Directeur général:***
- a) ***de transmettre le rapport de la neuvième session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant aux gouvernements des Etats Membres et, par leur intermédiaire, aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées, de même qu'aux organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales internationales qui s'occupent de l'éducation et des enseignants;***
 - b) ***de prendre en compte, si nécessaire en consultation avec le Directeur général de l'UNESCO, les propositions formulées par le comité conjoint dans son rapport à propos de l'action future de l'OIT et de l'UNESCO lorsqu'il s'agira de planifier et de mettre en œuvre les activités futures de l'OIT, compte dûment tenu du programme et budget approuvé pour 2008-09 et des décisions relatives à l'orientation future du Programme des activités sectorielles.***

V. Rapport sur la 92^e session du Comité juridique de l'OMI

a) Rapport intérimaire sur les travaux du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation pour les créances en cas de décès, de lésions corporelles et d'abandon des gens de mer

77. M^{me} Walgrave a présenté ce document ⁸, qui est un document pour information uniquement.
78. M. Trogen a fait remarquer que la prochaine session du groupe de travail ne devrait pas avoir lieu avant l'entrée en vigueur de la convention sur le travail maritime de 2006. Une représentante de la Fédération internationale des armateurs (ISF), M^{me} Shaw, a fait savoir qu'elle nourrit quelques préoccupations à ce sujet en raison des discussions qui ont eu lieu au cours de la 94^e session de la Conférence internationale du Travail. Elle a ajouté cependant qu'elle est prête à poursuivre la discussion sur cette question.
79. M. Zellhoefer a fait remarquer que le groupe de travail mixte progresse très lentement, compte tenu du fait qu'une résolution sur l'abandon des gens de mer a été adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 94^e session. En conséquence, les travailleurs souscrivent aux décisions prises par le Comité juridique de l'OMI et pensent que la résolution permet d'aller de l'avant.
80. M^{me} Shaw a précisé que son groupe a appuyé la résolution, étant entendu qu'il n'y aurait de progrès qu'après l'entrée en vigueur de la convention.
81. Ce document étant un document pour information uniquement, M^{me} Walgrave a fait savoir que le Bureau a pris note des discussions.
82. La commission a pris note du rapport.

b) Deuxième réunion du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur le traitement équitable des marins en cas d'accident maritime

83. M^{me} Walgrave a présenté brièvement ce document ⁹.
84. M. Zellhoefer a informé la commission que son groupe est satisfait du document et appuie les points appelant une décision. Il a estimé que l'adoption du mandat par la présente session du Conseil d'administration est importante et devrait inclure la proposition chinoise. Il faudrait demander au Comité juridique de l'OMI d'approuver le mandat, de la même façon, à sa prochaine session.
85. M. Trogen s'est dit d'accord avec les travailleurs.

⁸ Document GB.298/STM/5/1.

⁹ Document GB.298/STM/5/2(Rev.).

86. Un représentant du gouvernement du Nigéria, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a fait savoir qu'elle approuvait le mandat, assorti éventuellement d'un calendrier, et que la recommandation faite par la Chine n'était peut-être pas nécessaire.
87. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*
- a) *de prendre note des informations fournies;*
 - b) *d'approuver le mandat révisé du groupe de travail mixte tel qu'il figure à l'annexe du document dont la commission est saisie;*
 - c) *d'approuver également, sous réserve que l'OMI y incorpore la proposition figurant au paragraphe 7 du document dont la commission est saisie, l'amendement au mandat révisé en conséquence.*

VI. Renforcement du partage de l'information et de la capacité de recherche

88. M^{me} Walgrave a indiqué que, faute de temps, une seule question du document ¹⁰ allait être présentée brièvement, à savoir la base de données SECTOR Source, qui a été ensuite présentée à l'aide du rétroprojecteur.
89. M. Zellhoefer a remercié le Bureau pour le document et la présentation de cette question, qui coïncide avec les nouvelles orientations du Programme des activités sectorielles.
90. Le groupe des travailleurs soutient cette initiative, qui devrait permettre d'améliorer les travaux statistiques de SECTOR et du BIT, et espère que la base de données pourra être prochainement convertie, avec des ressources suffisantes, en format Oracle, afin d'être plus largement accessible et de comporter des traductions en arabe, en russe et en chinois.
91. La base de données sur les zones franches d'exportation constitue également une précieuse source d'informations pour l'initiative focale sur les ZFE. Bien qu'elles proviennent des autorités responsables des ZFE et qu'il ne soit pas possible de les vérifier, ces informations fournissent des ordres de grandeur et permettent de se faire une idée des mesures incitatives prises par les autorités pour attirer les investisseurs. La base de données propose également des liens permettant d'accéder aisément aux cas relatifs aux ZFE traités par le Comité de la liberté syndicale.
92. L'intervenant a conclu son intervention en demandant si les informations pourraient être accessibles par l'intermédiaire du Système de gestion électronique des documents (EDMS).
93. Les employeurs ont apprécié la présentation de la base de données, dont ils espèrent qu'elle sera régulièrement mise à jour. Satisfaits de cette initiative, ils ont adressé au Bureau des vœux de succès pour la poursuite de sa mise en œuvre.
94. La commission a pris note du rapport.

¹⁰ Document GB.298/STM/6.

VII. Autres questions

a) **Faits nouveaux concernant la rédaction d'un instrument international sur la démolition/le recyclage des navires**

95. M^{me} Walgrave a présenté brièvement le document ¹¹, lequel, suite à la difficulté pour le groupe de travail par correspondance du Comité de la protection du milieu marin (CPMM) d'accepter le libellé des dispositions de l'OIT relatives à la santé et à la sécurité au travail, propose la constitution d'une délégation tripartite qui serait chargée de participer aux travaux du groupe de travail intersessions sur le recyclage des navires et du CPMM.
96. M. Zellhoefer a fait observer que le projet de convention de l'OMI sur le recyclage des navires est, sous sa forme actuelle, incompatible avec les diverses normes de l'OIT relatives à la santé et à la sécurité au travail. Les travailleurs sont toutefois satisfaits de pouvoir participer par l'intermédiaire de la Confédération syndicale internationale aux réunions de l'OMI, ce qui est également le cas des employeurs par l'intermédiaire de la Chambre internationale de la marine marchande. L'intervenant considère par conséquent que la constitution d'une délégation tripartite n'apporterait rien de plus, raison pour laquelle il propose la suppression des alinéas b) et c). Toutefois, l'envoi d'une délégation de haut niveau du Bureau pourrait inciter l'OMI à tenir davantage compte des normes de l'OIT. Les travailleurs sont par ailleurs favorables à la tenue d'une troisième session du groupe de travail conjoint sur la mise au rebut des navires.
97. Les employeurs se sont associés à l'avis des travailleurs et ont jugé qu'il n'y a pas lieu de constituer une délégation tripartite.
98. La représentante du gouvernement du Nigéria s'est dite préoccupée par le fait que le recyclage des navires s'effectue essentiellement dans les pays en développement. Les travailleurs de ce secteur, sans protection et sans suivi médical, sont exposés à des risques inacceptables, découlant notamment de l'exposition à la poussière d'amiante. Qu'il s'agisse de démolition ou de recyclage, il convient de respecter les normes de l'OIT. Le Nigéria approuve les points appelant une décision mais insiste sur le fait que toute personne appelée à faire partie d'une délégation tripartite est tenue d'avoir certaines compétences.
99. Le représentant du gouvernement du Japon a approuvé la proposition des travailleurs de supprimer les alinéas b) et c). Il a indiqué que son gouvernement apprécie la contribution du Bureau au travail de l'OMI.
100. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***
 - a) ***de prendre note des fait exposés ci-dessus;***
 - b) ***de charger le Bureau de faire rapport à la commission sur tout autre fait nouveau pertinent;***
 - c) ***sous réserve de la décision que prendra le Comité de la protection du milieu marin à sa 56^e session, d'autoriser le Bureau à accueillir la troisième***

¹¹ Document GB.298/STM/7/1.

réunion du Groupe de travail conjoint sur la mise au rebut des navires, dont le mandat devra être défini d'un commun accord.

b) Faits nouveaux concernant la participation de l'OIT à l'élaboration par l'OMI des recommandations sur la sécurité applicables aux navires de pêche de faibles dimensions

101. M. Wagner, représentant le Bureau, a rappelé qu'à sa 297^e session le Conseil d'administration avait notamment invité les gouvernements et les groupes des employeurs et des travailleurs à désigner chacun un représentant pour participer, sans frais pour le Bureau, aux travaux du groupe de travail par correspondance du CPMM et à la délégation de l'OIT à la 50^e session du Sous-comité de la stabilité et des lignes de charge et de la sécurité des navires de pêche de l'OMI (30 avril - 4 mai 2007). Le Conseil d'administration examinera les désignations dans le cadre de la 17^e question de l'ordre du jour – Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions.

102. La commission a pris note du rapport oral.

c) Informations sur la révision du *Guide médical international de bord*

103. M^{me} Walgrave a informé la commission de la révision du *Guide médical international de bord* entreprise par l'OMS. La première version de la troisième édition de cette publication de toute première importance a déjà été transmise aux secrétariats des armateurs et des gens de mer de la Commission paritaire maritime, et leurs observations ont été prises en considération. Suite à une réunion avec l'OMS, le Bureau a proposé, en vue d'accélérer la publication du guide, que la version révisée de ce dernier soit approuvée par le Conseil d'administration lors de la session de juin 2007, après un examen informel auquel participeraient des représentants du groupe des armateurs et du groupe des gens de mer de la Commission paritaire maritime, ainsi que l'OMS, l'OMI et le Bureau. Il a été proposé que cette réunion se tienne dans le courant du mois d'avril, sans frais pour le Bureau.

104. M^{me} Shaw, représentant la Fédération internationale des armateurs, a déclaré que les armateurs sont favorables à la révision du guide médical, mais très inquiets de constater que les partenaires sociaux n'ont été associés au processus que très tardivement. Elle a regretté qu'il n'existe pas de document sur cette question et que les informations y relatives ne soient communiquées qu'oralement.

105. M. Zellhoefer a déclaré que les travailleurs reconnaissent la nécessité de réviser le guide médical, mais qu'ils partagent l'inquiétude des armateurs en ce qui concerne la participation tardive des partenaires sociaux.

106. M^{me} Tinoco a expliqué que le Bureau a bien précisé au secrétariat de l'OMS que la procédure d'approbation devrait comporter des consultations formelles avec les partenaires sociaux organisées par le BIT, et que celui-ci communiquera le texte complet de l'OMS aux armateurs et aux gens de mer dès qu'il sera en sa possession. Si un consensus peut être établi sur la forme et le fond de ce texte au cours de la réunion informelle, il sera présenté au Conseil d'administration à la session de juin 2007. Sinon, le Bureau le soumettra au Conseil d'administration à une date ultérieure.

107. La commission a pris note du rapport oral.

**d) Faits nouveaux concernant la promotion
de la convention du travail maritime, 2006**

- 108.** M^{me} Tinoco a attiré l'attention sur le travail entrepris par le Bureau pour promouvoir la convention du travail maritime, 2006, qui sera examinée au titre du point 15 du «Rapport du Directeur général». Pour 2007, le Programme des activités sectorielles se concentrera sur quelques grandes priorités: 1) élaboration de directives relatives au contrôle par l'Etat du port et l'Etat du pavillon; 2) participation des bureaux extérieurs à la promotion de la convention, notamment élaboration par SECTOR de matériels promotionnels; 3) suite à donner aux résolutions adoptées par la session maritime de la Conférence internationale du Travail en février 2006.
- 109.** M^{me} Shaw a félicité le Bureau de l'action qu'il mène en faveur de la convention et a demandé que SECTOR y soit plus activement associé. Elle a cependant fait observer que les armateurs ne considèrent pas la résolution concernant la sécurité sociale comme une question prioritaire.
- 110.** M. Zellhoefer a regretté que les informations n'aient été communiquées qu'oralement et ne figurent pas dans un document. Il a approuvé le rapport oral et rappelé à la commission qu'il ne lui appartient pas de définir le degré de priorité des résolutions de la Conférence.
- 111.** La commission a pris note du rapport oral.

Genève, le 21 mars 2007.

Points appelant une décision: paragraphe 40;
 paragraphe 51;
 paragraphe 66;
 paragraphe 76;
 paragraphe 87;
 paragraphe 100.